



ANNÉE STATISTIQUE DE LA DÉFENSE ÉDITION 2019

EUROPE

L'effort de défense en France atteint 1,8 % du PIB en 2017.

ASPECTS INDUSTRIELS DE LA DÉFENSE

Près de 30 milliards de chiffre d'affaires militaire pour les entreprises industrielles de la BITD en 2017.

En 2018, le montant des paiements du ministère des Armées auprès de ces fournisseurs s'élève à 19,5 Md€.

LIVRAISONS DE MATÉRIELS DE GUERRE ET ASSIMILÉS

8,4 milliards d'euros d'exportations françaises de matériels de guerre et produits ont été livrés en 2018.

PERSONNELS DE LA DÉFENSE

Les personnels militaires ont perçu en moyenne 2 414 € nets par mois en équivalent temps plein annuel en 2018.

La rémunération moyenne des personnels civils du ministère des Armées a été de 2 574 € net par mois en 2017.

Au 31 décembre 2018, on comptabilise 440 224 pensions de retraite de militaires des Armées

LA DÉFENSE DANS LES TERRITOIRES

13,7 millions d'entrées en 2018 dans les lieux de mémoire des conflits contemporains en métropole.

En 2018, le total des emplois directement liés aux dépenses du ministère des Armées à ses PME fournisseurs en région, s'élève à 8 952.

OPINIONS SUR LA DÉFENSE

En novembre 2018, près de sept Européens sur dix interrogés ont déclaré avoir confiance dans l'armée de leur pays.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr



2

Année Statistique de la Défense - 2019

I. Europe

1. Les dépenses de défense en France et en Europe



Les dépenses publiques de défense de la France sont de 41,0 Mds € courants en 2017, en léger recul de 0,2 % par rapport à 2016. En euros constants, le recul atteint 0,9 %, après deux années consécutives de hausse. Entre 2016 et 2017, les dépenses publiques de défense sont en retrait de 6,0 % au Royaume Uni, alors qu'elles progressent de 1,4 % en Italie et de 6,7 % en Allemagne.

L'effort de défense, part des dépenses de défense dans le PIB en 2017, reste stable en France (1,8 %), en Allemagne (1 %) et en Italie (1,3 %). Pour ces trois pays, l'effort de défense évolue peu depuis 2005. Au Royaume-Uni, l'effort de défense est en recul de 0,1 point (1,9 %) et en baisse continue depuis 2010.

Si l'on rapporte les dépenses de défense aux dépenses de l'État, les évolutions de cet indicateur sont proches de celles observés pour l'effort de défense. Il existe néanmoins des différences de structure. En 2017, la part des dépenses de défense en proportion des dépenses de l'État, demeure importante en Allemagne (8,4 %), comme en France (7,7 %) et supérieure à celle du Royaume-Uni (5,2 %) ou de l'Italie (4,5 %).

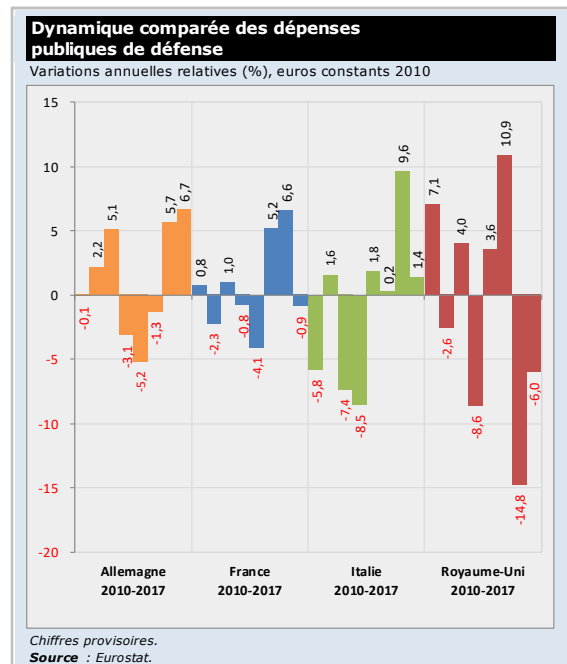
Au sein des dépenses publiques de défense, celles du groupe « défense militaire » progressent de 0,7 % et atteignent 35,1 Mds € courants en 2017. Les dépenses publiques de défense de la France représentent, 20 % des dépenses publiques de défense de l'UE à 28. Les dépenses publiques de défense la France sont relativement plus élevées sur le groupe « aide militaire à des pays étrangers » avec une part de près de 27 % de l'UE 28.

Les postes « rémunération des salariés » et « consommation intermédiaire » représentent près de 77,5 % du total des dépenses publiques de défense de la France en 2017.

Sur la période 1995-2017, la part des rémunérations des salariés dans la fonction défense a baissé continûment en Allemagne pour atteindre 38,2 % en 2017. Bien que cette part ait diminué de 16,6 points sur la période en Italie, elle représente encore 65,3 % du total des dépenses. La part des rémunérations en France est restée stable sur la période, on retrouve en 2017, le niveau atteint en 1997 (44,7 %).

Dépenses publiques de défense en France			
Mos euros			
Division / Groupe	2016	2017	Part (%) dans les dépenses de défense de l'UE28 en 2017
Défense	41 113	41 017	20,0
Défense militaire	34 866	35 111	18,9
Défense civile	146	160	17,4
Aide militaire à des pays étrangers	2 164	1 949	26,7
R & D concernant la défense	1 260	1 026	19,2
Défense n.c.a.	2 677	2 771	49,0

n.c.a. : non connu par ailleurs.
Source : Eurostat.





MÉTHODOLOGIE

DEFINITIONS ET METHODES

Classification des dépenses publiques en format COFOG : la nomenclature internationale COFOG (*Classification Of the Functions Of Government*) ventile les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité : services publics généraux, défense, ordre et sécurité publics, affaires économiques, protection de l'environnement, logement et équipements collectifs, santé, loisirs - culture - culte, enseignement, protection sociale. Les statistiques européennes relatives aux finances publiques et à la Procédure de Déficit Excessif sont fondées sur les concepts et définitions établis dans le système européen des comptes (SEC 2010).

COFOG Défense : la nomenclature COFOG décompose en cinq sous-catégories les dépenses liées à la fonction Défense : la défense militaire, la défense civile, l'aide militaire à des pays étrangers, la R&D liée à la défense, et les autres dépenses de défense.

CHAMP

Le champ des administrations publiques et le montant des dépenses sont ceux de la comptabilité nationale.

SOURCE

Eurostat.

POUR EN SAVOIR PLUS

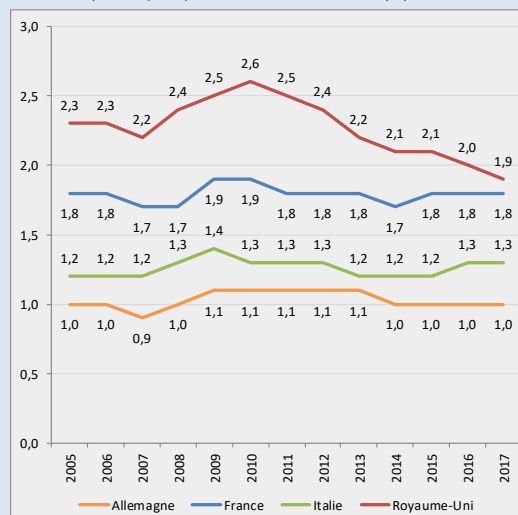
- Eurostat, *Manual on sources and methods for the compilation of COFOG statistics - Classification Of the Functions Of Government* (COFOG), édition 2011.

- CARRELET P., CALZADA C., *Les dépenses des administrations publiques en Europe : le poids de la défense*, EcoDef Statistiques, n° 87, janvier 2017.

- *Les dépenses des administrations publiques en 2017*, EcoDef Statistiques, n° 124, avril 2019.

Efforts de défense comparés

Part des dépenses publiques de défense dans le PIB (%)



Champ : dépenses de défense des administrations publiques.

Source : Eurostat.

Évolution de la structure des dépenses de défense de la France

%, Milliards d'euros

	2016 (%)	2017 (%)	2016/2017 (points,%)
Consommation intermédiaire	29,5	32,8	3,3
Rémunération des salariés	43,9	44,7	0,7
Subventions	0,4	0,5	0,1
Autres impôts sur la production; impôts courants sur le revenu et le patrimoine; ajustement pour variation des droits à pension	0,5	0,5	0,0
Revenus de la propriété	0,0	0,0	0,0
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	1,1	1,0	-0,0
Autres transferts courants	3,5	2,6	-0,9
Transferts en capital	0,0	0,0	0,0
Formation brute de capital	21,1	17,9	-3,2
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0,0	0,0	-0,0
Total des dépenses (Mds €)	41,1	41,0	-0,2

Source : Eurostat.

4

Année Statistique de la Défense - 2019

II. Les aspects industriels de la défense

1. La Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD)



En 2017, la composante industrielle de la BITD française est constituée de 1 944 sociétés et réalise dans le seul segment de l'armement 29,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le taux moyen de dépendance aux commandes militaires est de 26,5 %.

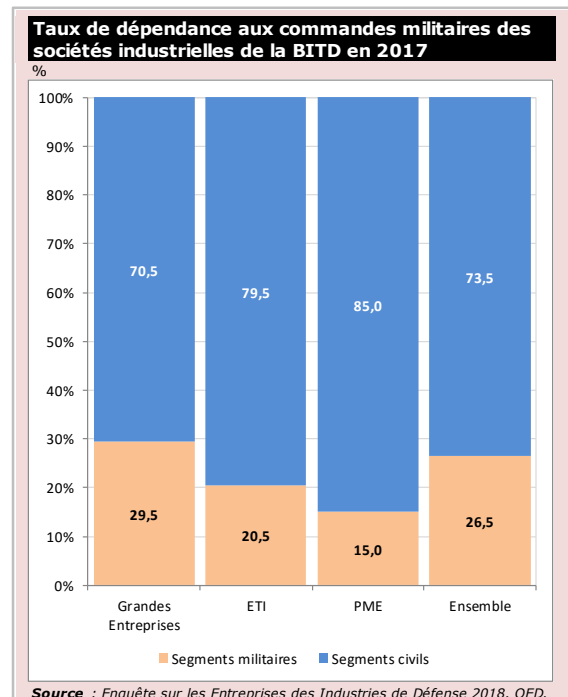
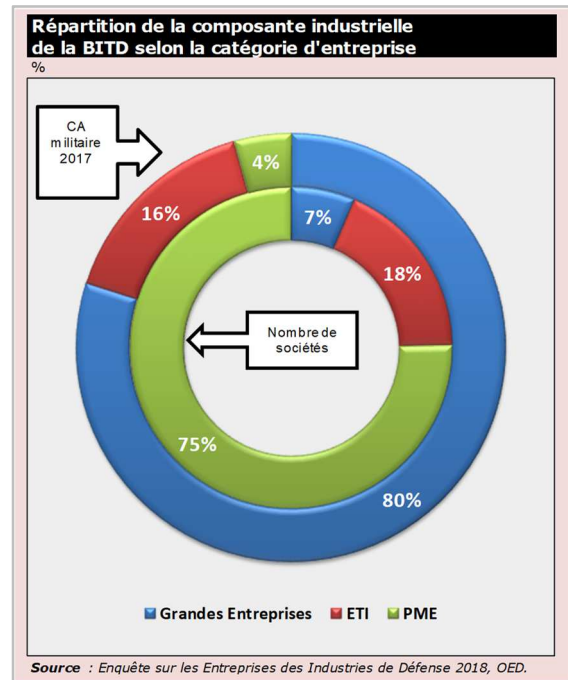
Bien que les grandes entreprises ne représentent que 7 % des sociétés du secteur, elles représentent 80 % du chiffre d'affaires militaire en France. Les entreprises de taille intermédiaire ont à peu près le même poids en nombre de sociétés qu'en termes de chiffre d'affaires militaire. 75 % des sociétés concernées sont des petites ou moyennes entreprises qui génèrent 4 % du chiffre d'affaires militaire français.

Le segment de l'armement pèse d'autant plus dans l'ensemble des activités d'une entreprise que celle-ci est de grande taille : 29,5 % du chiffre d'affaires total des grandes entreprises provient des marchés militaires, alors que cette proportion est de 15 % pour les petites et moyennes entreprises.

Entre 2015 et 2017, 21 % des sociétés industrielles de la BITD ont réalisé des travaux de R&D pour des produits militaires. Les sociétés réalisant des travaux de R&D militaire ont en moyenne une part de chiffre d'affaires militaire supérieure à celle des autres sociétés : 40,4 % contre 12,4 % de leur chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires militaire réalisé en France provient à 36 % des aéronaves et des véhicules aériens. Viennent ensuite, à hauteur de 16,5 %, les navires de guerre et leurs composants. Les matériels électroniques et les matériels d'imagerie représentent 9,6 % du chiffre d'affaires militaire en France. Les agents chimiques et les substances radioactives, les véhicules terrestres, les bombes, torpilles, roquettes et missiles ont à peu près le même poids avec respectivement 7,6 %, 7,6 % et 7,4 %.

En ce qui concerne le positionnement sur la chaîne de valeur, les ensembliers-systémiers-intégrateurs enregistrent 40 % du chiffre d'affaires militaire des sociétés industrielles de la BITD et les équipementiers 18,9 %. Les sociétés de maintenance réalisent 14 % de ce chiffre d'affaires, tandis que la sous-traitance de fabrication industrielle en représente 12,3 % et les sociétés de démantèlement 9,3 %.





MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

BITD : Base industrielle et technologique de défense.

Chiffre d'affaires militaire : défini comme le chiffre d'affaires réalisé par la vente de biens ou de services dont la destination finale est les forces armées nationales ou étrangères, dans un cadre terrestre, naval, aérien ou spatial. Les produits concernés font référence à la Liste commune des équipements militaires de l'Union européenne (JOUE 2015/C129/01 du 21 avril 2015). Il peut s'agir de recherche et développement, d'industrialisation, de maintenance ou de démantèlement de matériel militaire. Sont exclus les biens et les services destinés à être utilisés par les administrations forces de police et de maintien de l'ordre.

Fonction : Positionnement dans la chaîne de valeur.

Maîtres d'œuvre industriels (MOI) : Airbus, Arqus, Dassault Aviation, MBDA, Naval group, Nexter, Safran et Thales.

Recherche et développement (R&D) : englobe les travaux systématiques et entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. La R&D exige une capacité créative fondée sur des méthodes scientifiques et techniques.

Taux de dépendance aux commandes militaires : ratio entre le chiffre d'affaires provenant des commandes militaires et le chiffre d'affaires total de la société.

CHAMP

L'enquête a porté sur les sociétés de 138 APE (Activité Principale Exercée) de l'industrie manufacturière, dont 32 ont été interrogées exhaustivement. Les micro-entreprises et les entrepreneurs individuels ont été exclus des traitements. Le champ géographique de l'enquête concerne la France entière.

SOURCE

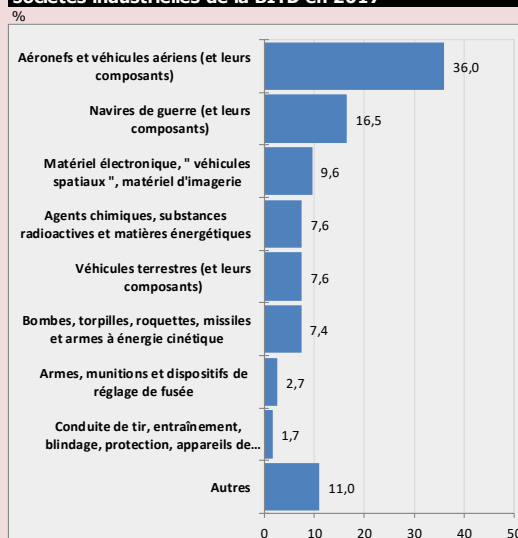
Enquête sur les entreprises des industries de défense 2018, Observatoire Économique de la Défense.

POUR EN SAVOIR PLUS

- MOURA S., *La base industrielle et technologique de défense : identification et caractérisation*, EcoDef Statistiques, n° 58, janvier 2012.

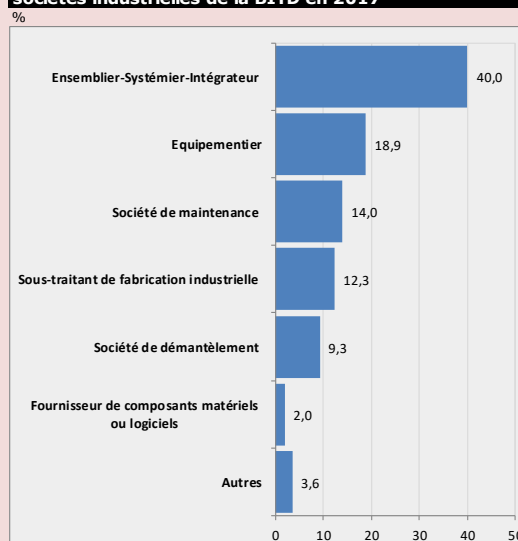
- WYCKAERT M., *Près de 30 milliards de chiffre d'affaires militaire pour les entreprises industrielles de la BITD en 2017*, EcoDef Statistiques, n° 134, septembre 2019.

Répartition par produit du chiffre d'affaires militaire des sociétés industrielles de la BITD en 2017



Source : Enquête sur les Entreprises des Industries de Défense 2018, OED.

Répartition par fonction du chiffre d'affaires militaire des sociétés industrielles de la BITD en 2017



Source : Enquête sur les Entreprises des Industries de Défense 2018, OED.

6

Année Statistique de la Défense - 2019

II. Les aspects industriels de la défense

2. Les paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs



En 2018, le montant total des paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs s'élève à 19,5 Md€, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2017. Le montant payé aux seules entreprises résidentes en France en 2018 est de 15,9 Md€ (81,6 % du total). On dénombre cette même année, 27 863 entreprises fournisseurs directs du ministère des Armées, un chiffre en hausse de 2,9 % par rapport à l'année précédente. Près de la moitié des entreprises fournisseurs de la Défense sont des micro-entreprises (48,3 %), 36,0 % sont des PME et 8,2 % sont des ETI. Entre 2017 et 2018, le nombre de micro-entreprises est en hausse de 5,7 %. Les paiements du ministère à ces micro-entreprises sont quant à eux en hausse de 18,4 %. Si le nombre de PME hors micro-entreprises est en baisse de 1,8 % entre 2017 et 2018, le montant des paiements effectués par le ministère vers cette même catégorie de fournisseurs est néanmoins en hausse de 4,0 %.

Le programme 146 (Équipement des forces) est le programme budgétaire de la mission Défense qui a le plus effectué de paiements directs aux entreprises résidentes en France en 2018, avec 6,7 Md€. Ces paiements sont très majoritairement (à 83,5 %) effectués auprès de grandes entreprises. En termes de paiements versés à des entreprises résidentes en France, le programme 178 (Préparation et emploi des forces) arrive en deuxième position avec 5,7 Md€. Ces paiements sont plus diversifiés que ceux du programme 146 puisque 25,0 % d'entre eux sont versés à des ETI et 15,1 % à des PME (y compris micro-entreprises).

Les programmes 212 (Soutien de la politique de défense) et 144 (Environnement et prospective de la politique de défense) ont versé des montants moindres (respectivement 1,7 Md€ et 1 Md€), toutes catégories d'entreprises résidentes confondues. La part des PME est la plus forte (31,8 %) pour le programme 212.

Le délai de paiement aux PME fournisseurs du ministère des Armées poursuit en 2018, sa baisse entamée en 2012. En 2018, le délai de paiement moyen du ministère des Armées auprès des entreprises résidentes est de 21,8 jours contre 20,9 jours en 2017. Le délai de paiement moyen est légèrement plus élevé pour les grandes entreprises et il progresse de 1,7 jours pour atteindre 23,3 jours en 2018. Le délai de paiement moyen aux ETI est en hausse de 0,9 jour, en revanche celui aux PME est stable à 19,6 jours.

Évolution des paiements par type de fournisseurs			
M€ et %			
Fournisseurs	2017	2018	2018/2017 (%)
Paiements totaux, dont :	18 958	19 496	2,8
aux entreprises résidentes	15 565	15 912	2,2
aux PME (y compris micro-entreprises) et aux ETI	4 694	4 913	4,7
aux Micro-entreprises	328	389	18,4
aux PME (hors micro-entreprises)	1 475	1 534	4,0
aux ETI	2 890	2 991	3,5
aux Grandes Entreprises	10 838	10 962	1,1
aux entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée*	32	36	11,8
aux autres entreprises	3 393	3 584	5,6

* entreprises non résidentes, organisation internationales, administrations, etc.
Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée 2017 par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2018. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées ainsi que les entreprises classées comme hors champ de la statistique d'entreprises (secteur agriculture et services financiers) sont exclues.
Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Évolution du nombre d'entreprises par type de fournisseurs			
Nombre d'entreprises			
Fournisseurs	2 017	2 018	2018/2017 (%)
Entreprises, dont :	27 088	27 863	2,9
Micro-entreprises	12 734	13 465	5,7
PME (hors micro-entreprises)	10 217	10 038	-1,8
ETI	2 318	2 288	-1,3

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée 2017 par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2018. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées ainsi que les entreprises classées comme hors champ de la statistique d'entreprises (secteur agriculture et services financiers) sont exclues.
Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.



MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Pour compter le nombre d'entreprises par catégorie, il a été opéré un traitement spécifique qui se conforme à la méthodologie des statistiques d'entreprises de l'Insee qui retient uniquement sur les contours de groupe pour établir la catégorie d'entreprise et ce afin d'éviter que des unités légales (UL) d'un même noyau dur de groupe aient des catégories d'entreprise distinctes. Ainsi, toutes les UL qui font partie d'un groupe sont comptées comme une seule et même entreprise, dont la catégorie est celle de la plus grande des UL du groupe.

Une unité légale qui n'appartient à aucun groupe est considérée comme une entreprise à part entière.

Micro-entreprises : entreprise composée de moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total de bilan n'excède pas 2 millions d'euros.

Petites et moyennes entreprises (PME) : entreprise composée de moins de 250 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Entreprises de taille intermédiaire (ETI) : entreprise composée de moins de 5 000 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan de 2 000 millions d'euros.

Grandes entreprises (GE) : entreprises non comprises dans les catégories précédentes.

CHAMP

Ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée 2017 par l'Insee. Les entreprises dont le SIREN n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées, ainsi que les entreprises classées comme hors champ de la statistique d'entreprise (secteur agriculture et services financiers) sont exclues du champ.

SOURCE

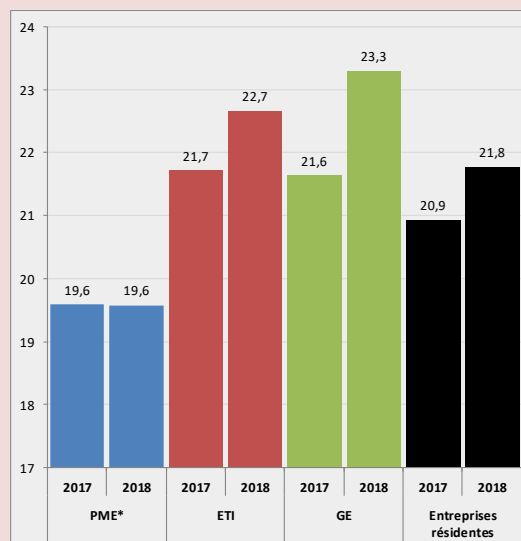
Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD), 2018, Observatoire Économique de la Défense.

POUR EN SAVOIR PLUS

• ANDRIEU Y.-M., *Les entreprises fournisseurs de la Défense : 15,9 Md€ d'achats aux entreprises résidentes en 2018*, Ecodef Statistiques, n° 123, mars 2019.

Délais de paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs

En nombre de jours, données brutes



* y.c. micro-entreprises.

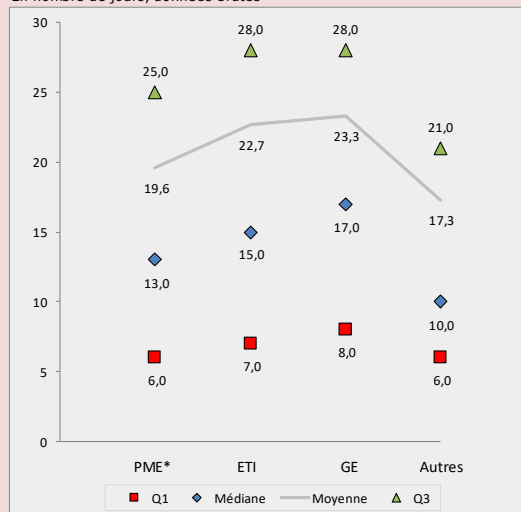
Lecture : Le délai de paiement aux PME (y compris Micro-entreprises) est de 19,6 jours en 2018.

Note : les paiements liés aux intérêts moratoires, indemnités, pénalités ne sont pas pris en compte dans le calcul des délais de paiements.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Distribution des délais de paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs en 2018

En nombre de jours, données brutes



* y.c. micro-entreprises.

Note : les paiements liés aux intérêts moratoires, indemnités, pénalités ne sont pas pris en compte dans le calcul des délais de paiements.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2018, Observatoire Économique de la Défense.

8

Année Statistique de la Défense - 2019

III. Les livraisons françaises de matériels de guerre et assimilés



En 2018, les livraisons françaises de matériels de guerre et de produits liés ont atteint un nouveau maximum de 8,4 milliards d'euros. La valeur des livraisons a augmenté de 119 millions d'euros (+1,4 %) par rapport à 2017. Cependant, pour la seconde année consécutive, le commerce de matériels de guerre et produits liés progresse à un rythme moins soutenu que l'ensemble des exportations françaises (+3,8 %).

Ces livraisons viennent honorer les prises de commandes enregistrées antérieurement et maintenues par les signataires. D'après le rapport au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France, le niveau des prises de commandes de matériels de guerre et assimilés s'établit à 9,1 milliards d'euros, soit +31,4 % par rapport à l'année 2017. Des niveaux record avaient été enregistrés les deux années précédentes. Préalables à toute prise de commande ultérieure, les licences de transferts dans l'Union européenne ou d'exportations vers les pays tiers hors Union s'élèvent à 4 975 licences accordées en 2018, soit + 15,5 % par rapport à 2017.

La croissance des livraisons à l'export de matériels de guerre et produits liés est portée par trois segments. Le premier, avec une contribution à la croissance de 3,2 points, concerne les systèmes de propulsion (turboréacteurs et turbopropulseurs). Ce segment a progressé de 19 % en une année. Le second segment porteur est celui des armes et explosifs avec 2,3 points de contribution à la croissance annuelle, soit 14 % de livraisons supplémentaires pour ce segment. Les chars et les véhicules blindés constituent le dernier segment porteur avec 1,8 points de contribution à la croissance, soit 60 % de plus de livraisons pour ces biens. Les autres segments contribuent négativement à la croissance, hors celui des avions et des autres véhicules aériens représentant 27 % des exportations et qui reste stable.

Les livraisons à l'export de matériels de guerre et produits liés concernent 816 entreprises. Ce sont les grandes entreprises qui participent majoritairement au commerce international de ces biens. Elles représentent 77 % des exportations bien qu'elles ne soient que 6 % des entreprises. À l'inverse les PME constituent 69 % des entreprises pour seulement 4 % des livraisons à l'export.

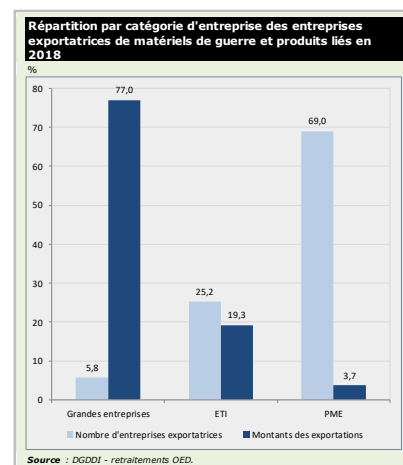
Le commerce international de matériels de guerre et produits liés est excédentaire de 6,4 milliards d'euros. Trois quarts des excédents concernent les échanges avec l'Asie, à hauteur de 24 % pour le

Proche et le Moyen-Orient, et de 27 % pour le reste du continent, et avec l'Afrique pour 24 %. Ces excédents proviennent notamment des livraisons de véhicules blindés et de navires de guerre. Les échanges avec les pays de l'Union européenne permettent de dégager 10 % des excédents commerciaux de matériels de guerre et produits liés. Les volumes des échanges sont importants entre la France et ses partenaires européens matérialisant la fourniture par la BITD française d'équipements militaires ou de biens intermédiaires entrant dans le processus de production localisé dans un pays voisin, notamment dans le domaine aérien.

Les entreprises de la BITD française produisent et exportent aussi des biens à usage civil. L'ensemble se monte à 97,4 milliards d'euros en 2018, soit 20 % des exportations françaises, en raison notamment du poids de l'aéronautique. Après une année en demi-teinte, les exportations de la BITD retrouvent un rythme de croissance soutenu de 4 %, soit une croissance légèrement supérieure à celle de l'ensemble des exportations nationales.

Produits	2017 (M€)	2018 (M€)	Contributions à la croissance 201-2018 (points)
Avions et autres véhicules aériens	2 253	2 242	-0,1
Turboréacteurs, turbopropulseurs,...	1 434	1 700	3,2
Armes et munitions	1 342	1 530	2,3
Appareils de détection et de radiosondage (radars),...	1 513	1 378	-1,6
Chars et automobiles blindés de combat	561	714	1,8
Instruments d'optique, de photographie, de mesure, de contrôle ou de précision	563	505	-0,7
Navire de guerre	400	161	-2,9
Autres matériels	233	187	-0,5
Total	8 298	8 417	1,4

Source : DGDDI - retraitements OED.





MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

BITD : Base Industrielle et Technologique de Défense.

Matériels de guerre et produits liés : équipements militaires et produits concourant à la production ou à l'utilisation de ces matériels de guerre. Il s'agit aussi bien des équipements assemblés finaux que des différents biens et marchandises entrant dans leur production à différents stades. Ces biens ou marchandises peuvent faire ou non l'objet d'une déclaration d'autorisation d'exportation auprès du ministère des armées.

CHAMP

Les flux de livraisons de matériels de guerre et produits liés sont identifiés avec la nomenclature combinée des douanes (NC8), la nomenclature générale des produits (NGP) et les renseignements fournis dans les procédures douanières par le Code additionnel national (CANA) général, permettant de retracer le domaine réglementaire des prohibitions et restrictions. La sélection des matériels de guerre et produits liés est appliquée aux bases de données de la Douane (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects). Ces données rendent compte des flux internationaux de marchandises mais pas des services. Les données export sont mesurées avec les coûts du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière française et non au-delà (FAB). Les données imports comprennent le coût du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière française (CAF).

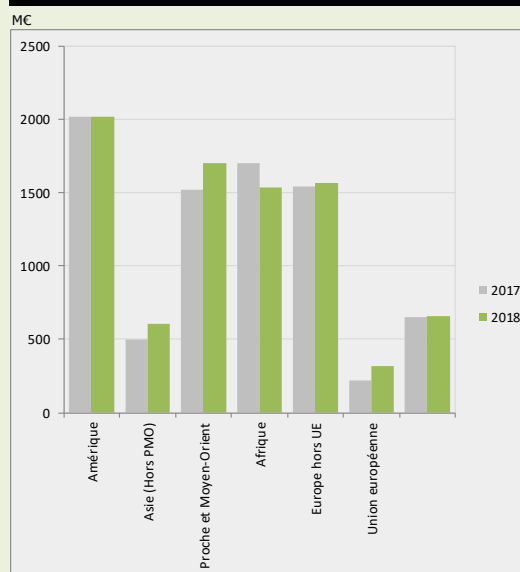
SOURCE

Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), Département des Statistiques et des Études Économiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Le commerce extérieur de la France en 2018*, Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), Département des Statistiques et des Études Économiques, février 2019.
- WYCKAERT M., *6,4 milliards d'euros d'excédent commercial lié aux matériels de guerre en 2018*, EcoDef Statistiques, n° 126, mai 2019.
- *Rapport au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France, Analyses et références*, ministère des Armées, juin 2019.

Excédents commerciaux par zones géo-économiques mondiales des échanges internationaux de matériels de guerre et produits liés de la France



PMO : Proche et Moyen-Orient.

Source : DGDDI - retraitements OED.

Exportations de marchandises civiles et militaires des entreprises de la BITD

M€ et %

	2017	2018
Exportations de la BITD (M€)	93 570	97 400
Taux de croissance (%)	-1,0	4,1
Exportations de la France* (M€)	473 422	491 644
Taux de croissance (%)	4,5	3,8
Part (%) des exportations de la BITD dans les exportations françaises	19,8	19,8

* Comptabilisation FAB.

Note : Périmètre 2015 de la BITD.

Sources : DGDDI - Retraitements OED.

10

Année Statistique de la Défense - 2019

IV. Les personnels de la défense

1. Les effectifs militaires et leurs rémunérations



Au 31 décembre 2018, le ministère des Armées compte 186 242 personnels militaires (métropole et DOM hors Mayotte), en baisse de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Ces effectifs sont répartis en 25 159 officiers, 78 952 sous-officiers, 76 873 militaires du rang, 1 579 volontaires et 3 679 élèves. Par rapport à 2017, les effectifs des militaires du rang et des officiers diminuent légèrement (respectivement -0,3 % et - 0,8 %), alors que les effectifs de sous-officiers se réduisent plus fortement (- 4,5 %). Le corps le plus représenté reste celui des sous-officiers : 42,4 % de l'ensemble (-1,0 point par rapport à 2017). Il est suivi par le corps des militaires du rang (41,3 %, +0,8 % par rapport à 2017).

Ces personnels militaires sont jeunes : les moins de 30 ans représentent 44,1 % des effectifs. Les effectifs les plus jeunes sont les élèves avec un âge médian de 22 ans, les effectifs les moins jeunes sont les officiers avec un âge médian de 40 ans. La proportion moyenne des plus de 50 ans parmi les militaires est de 6,3 %. Cette population plus âgée est sur-représentée parmi les sous-officiers et les officiers (respectivement 18,1 % et 9,0 %).

En 2018, les militaires perçoivent en moyenne 2 414 € nets par mois en équivalent temps plein annuel, soit une diminution de 0,5 % par rapport à 2017. La solde indiciaire moyenne progresse de 0,3 %, alors que les primes et indemnités baissent de 0,6 % et les cotisations augmentent de 2,3 %. La rémunération nette en 2018 est en moyenne de 4 581 € pour les officiers (- 0,8 % par rapport à 2017), 2 416 € pour les sous-officiers (+ 0,2 % par rapport à 2017) et 1 830 € pour les militaires du rang (- 1,5 % par rapport à 2017). La moitié des militaires perçoivent une rémunération inférieure à 2 076 € en 2018, alors que le salaire net médian était de 2 114 € en 2017. Pour la moitié des officiers, le salaire net mensuel est inférieur ou égal à 4 328 € en 2018. Pour les militaires du rang, le salaire net mensuel médian est de 1 705 € et de 2 335 € pour les sous-officiers.

En 2018, la part de primes dans la rémunération brute est supérieure à 29,4 % pour la moitié des

militaires. Les primes ont une part plus importante dans la rémunération des officiers (plus de 41,4 % pour la moitié d'entre eux) et une part moins importante pour les militaires du rang (moins de 23,0 % pour la moitié d'entre eux).

En 2018, le salaire net médian est de 2 107 € pour les hommes militaires et de 1 937 € pour les femmes militaires. L'écart de salaire net médian entre hommes et femmes d'un même corps est de 759 € pour les officiers et de 103 € pour les militaires du rang. Il s'explique par des primes moindres pour les femmes car, en termes de salaire indiciaire médian, il y a peu de différences entre sexes. Pour les militaires du rang, le salaire indiciaire médian des femmes est plus élevé de 23 € que celui des hommes.

Grades	Effectifs physiques		Part (en %)		Âge médian en 2018	Moins de 30 ans en 2018 (en %)	50 ans et plus en 2018 (en %)
	2017	2018	2017	2018			
Officiers	25 350	25 159	13,3	13,5	40	16,2	18,1
Sous-Officiers	82 636	78 952	43,4	42,4	36	24,7	9,0
Militaires du rang	77 076	76 873	40,5	41,3	26	69,8	0,2
Volontaires	2 383	1 579	1,3	0,8	23	79,8	0,0
Élèves	2 880	3 679	1,5	2,0	22	96,0	0,0
Ensemble	190 325	186 242	100,0	100,0	31	44,1	6,3

Champ : personnels militaires du ministère des Armées au 31 décembre, y compris élèves de polytechnique hors forces spéciales, CGA et DGA, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.
Sources : RAE 2017 et 2018, OED.



MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Militaire : personnel dont le statut du contrat est militaire ou élève de l'école polytechnique.

ETP (équivalent temps plein) : l'ETP est associé à une date t. Compris entre 0 et 1, il correspond à la quotité de service de l'agent à cette date t.

EQTP (équivalent temps plein annualisé) : compris entre 0 et 1, correspond au rapport entre le nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet dans l'année.

Salaires en EQTP (salaires en équivalent temps plein annualisé) : salaires converti à un temps plein annuel.

CHAMP

Personnels militaires du ministère des armées au 31 décembre, y compris élèves de polytechnique, hors forces spéciales, CGA et DGA, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

SOURCE

RAE 2017 et 2018, Observatoire Économique de la Défense.

POUR EN SAVOIR PLUS

- AUNAY T., CHAUMERON S., *Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2017 : la hausse des effectifs amorcée en 2016 se prolonge*, EcoDef Statistiques n° 121, mars 2019.

- CHAUMERON S., *La rémunération des personnels militaires en 2018*, EcoDef Statistiques, n° 132, juillet 2019.

Rémunération mensuelle moyenne des militaires en 2018									
Salaires en EQTP									
Grades	Salaires nets				Salaires indiciaires				Part des primes médiane dans le salaire brut en 2018 (en %)
	2017		2018		2017		2018		
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Officiers	4 620 €	4 274 €	4 581 €	4 328 €	3 003 €	2 810 €	3 050 €	2 994 €	41,4
Sous-Officiers	2 412 €	2 330 €	2 416 €	2 335 €	1 903 €	1 873 €	1 895 €	1 874 €	31,4
Militaires du rang	1 858 €	1 753 €	1 830 €	1 705 €	1 609 €	1 548 €	1 606 €	1 539 €	23,0
Ensemble	2 427 €	2 114 €	2 414 €	2 076 €	1 900 €	1 687 €	1 906 €	1 645 €	29,4

Champ : personnels militaires du ministère des Armées au 31 décembre, y compris élèves de polytechnique hors forces spéciales, CGA et DGA, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.
Sources : RAE 2017 et 2018, OED.

Rémunérations par statut, catégorie hiérarchique et sexe en 2018						
Salaires en EQTP						
	Salaires nets médian		Salaires indiciaires médian		Part des primes médiane dans le salaire brut (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Officiers	3 711 €	4 470 €	2 956 €	3 030 €	35,2	42,7
Sous-Officiers	2 159 €	2 380 €	1 874 €	1 874 €	27,5	32,5
Militaires du rang	1 620 €	1 723 €	1 561 €	1 538 €	19,2	23,9
Ensemble	1 937 €	2 107 €	1 754 €	1 634 €	25,1	30,4

Champ : personnels militaires du ministère des Armées au 31 décembre y compris élèves de polytechnique hors forces spéciales, CGA et DGA, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.
Source : RAE 2018, OED.



Au 31 décembre 2017, le ministère des Armées compte 62 514 personnels civils, contre 62 753 l'année précédente. Ces effectifs sont répartis en 35 326 fonctionnaires, 17 895 ouvriers de l'État et 9 293 contractuels et autres statuts. Entre 2016 et 2017, les effectifs de fonctionnaires et ceux des contractuels et autres statuts augmentent respectivement de 0,7 % et 9,8 % tandis que ceux des ouvriers de l'État diminuent de 6,8 %.

En 2017, les personnels fonctionnaires sont pour la moitié de catégorie C, pour près d'un tiers de catégorie B et pour un cinquième de catégorie A. Par rapport à 2016, la structure de la population des fonctionnaires augmente pour la catégorie A (+ 0,5 point) et pour la catégorie B (+ 0,2 point), alors qu'elle diminue pour la catégorie C (- 0,7 point).

Les personnels contractuels et les autres statuts sont eux majoritairement composés de niveau I (70 %), ce niveau I étant équivalent à un poste de catégorie A de fonctionnaire. Les personnels de niveaux II et III représentent respectivement 10,2 % et 18,8 % des effectifs.

Les personnels civils du ministère des Armées sont globalement moins jeunes que les militaires. En effet, près de la moitié d'entre eux ont 49 ans ou plus. Les effectifs les plus jeunes sont les personnels contractuels avec un âge médian de 37 ans et une part de moins de 30 ans de 32,2 %. Les effectifs les moins jeunes sont les ouvriers de l'État avec un âge médian de 52 ans et une part de 50 ans et plus de 61,3 %.

En 2017, la moitié des personnels civils perçoit moins de 2 377 € par mois, alors que le salaire net médian en 2016 était de 2 325 € par mois. Ces personnels perçoivent en moyenne 2 574 € net par mois en équivalent temps plein annuel, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2016.

Cette rémunération est en moyenne de 2 544 € pour les fonctionnaires, 2 700 € pour les ouvriers de l'État et de 2 455 € pour les contractuels et autres statuts. L'évolution 2016/2017 la plus importante est observée pour les ouvriers d'État (+ 4,6 %), dont le salaire net moyen en 2016 était de 2 581 €.

Parmi les fonctionnaires, le salaire net moyen en 2017 des agents de catégorie A est de 3 826 € (+ 5,1 % par rapport à 2016), celui des agents de catégorie B de 2 660 € (+ 3,0 % par rapport à 2016) et celui des agents de catégorie C de

1 954 € (+ 2,6 % par rapport à 2016). Pour les agents contractuels et autres statuts, les rémunérations sont inférieures au grade de fonctionnaire équivalent : le salaire net des niveaux I est de 2 769 €, celui des niveaux II de 2 142 € et celui des niveaux III de 1 485 €. La moitié des agents contractuels gagnent plus de 2 251 € par mois, soit pratiquement l'équivalent du salaire net médian des fonctionnaires (2 259 €).

Pour la moitié des agents civils, la part des primes dans leur rémunération brute est de 18,6 %. Le niveau de primes dépend du statut, plus de la moitié des agents contractuels n'ont pas de primes. Pour la moitié des fonctionnaires, les primes représentent au moins 24,4 % de leur rémunération brute.

En 2017, le salaire net médian est de 2 529 € pour les hommes et de 2 078 € pour les femmes. Concernant les fonctionnaires, le salaire indiciaire médian des hommes est plus élevé en 2017 que celui des femmes pour les agents de catégorie A et B. Le salaire indiciaire dépendant notamment du grade et de l'ancienneté des agents, la rémunération des femmes de catégorie A est inférieure à celle de leurs homologues masculins, qui sont en moyenne plus âgés qu'elles.

Les rémunérations des femmes ouvriers de l'État sont inférieures à celles des hommes et ce quelle que soit la composante du salaire. Pour les agents contractuels, la moitié des hommes ont un salaire net supérieur à 2 424 € alors que la moitié des femmes ont un salaire net supérieur à 1 881 €. Les écarts de salaires pour les contractuels de niveau III sont faibles (le revenu médian des hommes est supérieur de 17 € à celui des femmes) mais s'avèrent importants pour le niveau I (le salaire médian des hommes est supérieur de 645 € à celui des femmes).



MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Civil : personnel dont le statut du contrat n'est pas militaire (exemples de statuts : fonctionnaire, contractuel, ouvrier de l'État), hors élèves de polytechnique.

L'ETP (équivalent temps plein) : l'ETP est associé à une date t. Compris entre 0 et 1, il correspond à la quotité de service de l'agent à cette date t.

L'EQTP (équivalent temps plein annualisé) : compris entre 0 et 1, correspond au rapport entre le nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet dans l'année.

Salaire en EQTP (salaire en équivalent temps plein annualisé) : salaire converti à un temps plein annuel.

CHAMP

Emplois principaux au 31 décembre, hors statuts militaires et élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du Ministère des Armées.

SOURCE

SIASP 2016 et 2017, Insee. Traitements OED.

POUR EN SAVOIR PLUS

• AUNAY T., CHAUMERON S. ; *Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2017 : la hausse des effectifs amorcée en 2016 se prolonge*, EcoDef Statistiques, n° 121, mars 2019.

Effectifs et âge médian des civils du ministère des Armées par statut et catégorie hiérarchique										
Effectifs au 31 décembre										
Statut d'emploi	Catégories	Effectif physique		Part (en %)		Effectif en ETP		Âge médian en 2017	Moins de 30 ans en 2017 (en %)	50 ans et plus en 2017 (en %)
		2016	2017	2016	2017	2016	2017			
Fonctionnaires	Cat. A	6 827	7 078	10,5	11,3	6 748	6 987	49	2,6	47,6
	Cat. B	10 967	11 113	17,5	17,8	10 729	10 896	49	2,5	48,0
	Cat. C	17 265	17 139	27,5	27,4	16 734	16 610	49	3,0	47,2
	Indéterminé	20	4	0,0	0,0	20	4	-	-	-
	Sous-total	35 079	35 326	55,9	56,5	34 230	34 497	49	2,8	47,4
Ouvriers d'État	Niv. I	19 210	17 895	30,6	28,6	19 203	17 889	52	3,3	61,3
	Niv. II	6 033	6 519	9,6	10,4	5 783	6 253	39	23,5	28,4
Contractuels et autres statuts	Niv. II	884	951	1,4	1,5	777	868	39	22,0	21,5
	Niv. III	1 453	1 748	2,3	2,8	1 340	1 630	22	70,9	16,3
	Indéterminé	94	75	0,1	0,1	98	69	-	-	-
	Sous-total	8 464	9 293	13,5	14,9	7 988	8 829	37	32,2	25,7
	Ensemble	62 753	62 514	100,0	100,0	61 421	61 215	49	7,3	48,2

Champ : emplois principaux au 31 décembre, hors statuts militaires et élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Civils du ministère des Armées.
Sources : SIASP 2016 et 2017, Insee. Traitements OED.

Rémunérations mensuelles des civils du ministère des Armées en 2016 et 2017									
Salaire en EQTP									
Catégories	Salaire net (en C)				Salaire indiciaire (en C)				Part des primes médiane dans le salaire brut en 2017 (en %)
	2016		2017		2016		2017		
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Cat. A	3 641	3 370	3 826	3 502	3 332	2 895	3 429	2 979	29,1
Cat. B	2 582	2 546	2 660	2 604	2 336	2 228	2 386	2 272	27,1
Cat. C	1 905	1 803	1 954	1 856	1 805	1 681	1 860	1 756	18,9
Fonctionnaires	2 451	2 193	2 544	2 259	2 265	1 978	2 334	2 028	24,4
Ouvriers d'État	2 581	2 406	2 700	2 499	2 594	2 493	2 677	2 541	15,1
Niv. I	2 781	2 618	2 769	2 614	3 038	3 126	3 043	3 095	0,6
Niv. II	2 164	2 159	2 142	2 111	2 497	2 516	2 540	2 478	0,0
Niv. III	1 671	1 570	1 485	1 349	1 759	1 637	1 561	1 343	0,0
Contractuels et autres statuts	2 532	2 357	2 455	2 251	2 924	2 718	2 840	2 620	0,0
	Ensemble	2 504	2 325	2 574	2 377	2 468	2 279	2 519	18,6

Champ : emplois principaux au 31 décembre, hors statuts militaires et élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Civils du ministère des Armées.
Sources : SIASP 2016 et 2017, Insee. Traitements OED.

Rémunération par statut, catégorie hiérarchique et sexe en 2017							
Salaire en EQTP							
Statut	Catégorie	Salaire net médian		Salaire indiciaire médian		Part des primes médiane dans le salaire brut (%)	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Fonctionnaires	Cat. A	3 366 €	3 580 €	2 919 €	3 022 €	29,7	28,8
	Cat. B	2 559 €	2 644 €	2 234 €	2 333 €	26,7	27,3
	Cat. C	1 868 €	1 844 €	1 773 €	1 716 €	18,7	19,4
	Sous-total	2 051 €	2 539 €	1 954 €	2 255 €	21,8	26,1
Ouvriers d'État		2 306 €	2 552 €	2 359 €	2 582 €	13,9	15,3
Contractuels et autres catégories	Niv. I	2 209 €	2 854 €	2 560 €	3 400 €	1,1	0,1
	Niv. II	2 091 €	2 119 €	2 441 €	2 491 €	0,0	0,0
	Niv. III	1 344 €	1 361 €	1 376 €	1 313 €	0,0	0,0
	Sous-total	1 881 €	2 424 €	2 231 €	2 912 €	0,5	0,0
	Ensemble	2 078 €	2 529 €	2 017 €	2 478 €	18,9	18,3

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, hors statuts militaires et élèves de polytechnique, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Agents du ministère des Armées.
Source : SIASP 2017, Insee, traitements OED.



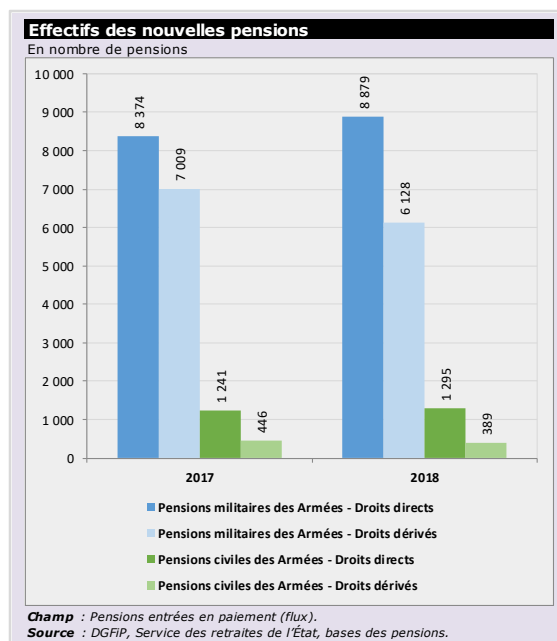
Au 31 décembre 2018, le nombre de pensions de retraite de militaires des Armées est de 440 224, soit 0,1 % de plus qu'au 31 décembre 2017. Les pensions de droits directs représentent 71,4 % des pensions militaires et augmentent de 0,5 % entre 2017 et 2018. La hausse est marquée pour les pensions d'invalidité qui progressent de 3,5 %. Les pensions de droits dérivés continuent quant à elles à diminuer et perdent un point entre 2017 et 2018.

Le nombre de départs à la retraite des militaires est fluctuant et largement déterminé par des facteurs propres à la politique de gestion de ces personnels. De plus, il reflète imparfaitement les situations de départs des militaires du service actif, du fait notamment de militaires qui quittent le service actif sans acquérir de droit à pension ou à jouissance immédiate. En 2018, 15 007 retraités militaires des Armées ont liquidé un premier droit à la retraite militaire. Après avoir été en progression l'année précédente (+ 3,9 %), leur nombre recule de 2,4 % en 2018. L'âge moyen de départ à la retraite varie sensiblement selon que ce départ est effectué au titre de l'ancienneté ou de l'invalidité et selon les grades. En 2018, l'âge moyen de départ à la retraite pour motif d'ancienneté est de 43,3 ans soit 13,9 années de plus que celui pour motif d'invalidité. Quel que soit le motif, l'âge moyen de départ à la retraite augmente avec le grade. Il est ainsi, au titre de l'ancienneté, de 37,4 ans pour un militaire du rang et de 50,8 ans pour un officier.

En 2018, pour les militaires des Armées, la pension mensuelle moyenne brute initiale de droits directs du stock des pensionnés s'établit à 1 600 € (- 0,5 % par rapport à l'an passé en euros courants). La pension pour motif de vieillesse diminue de 0,2 % et se monte à 1 692 €, soit 1 342 € pour une femme et 1 725 € pour un homme. Le montant de la pension varie selon le grade : au titre de l'ancienneté, elle est de 942 € par mois pour un militaire du rang et 3 030 € pour un officier.

Années	Militaires des Armées						Total
	Droits directs			Droits dérivés			
	Vieillesse et motifs familiaux	Invalidité	Tous motifs	Conjoints survivants	Orphelins	Ensemble	
2014	287 865	23 807	311 672	128 379	5 433	133 812	445 294
2015	285 078	23 864	311 942	126 000	5 280	131 280	443 222
2016	288 259	24 168	312 427	124 465	5 226	129 691	442 118
2017	288 408	24 546	312 954	121 914	5 090	127 004	439 958
2018	289 054	25 417	314 471	120 742	5 011	125 753	440 224
Taux de croissance 2018/2017 (%)	0,2	3,5	0,5	-1,0	-1,6	-1,0	0,1

Champ : Pensions en paiement au 31 décembre de l'année (stock).
Source : DGFP, Service des retraites de l'État, bases des pensions.





MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Droit direct : droits acquis par un fonctionnaire, magistrat ou militaire au titre de sa carrière.

Droit dérivé : droits acquis suite au décès en activité ou en retraite du fonctionnaire, magistrat ou militaire. Il s'agit en général des droits indirects acquis par le conjoint survivant ou divorcé et/ou les enfants (orphelins) qui bénéficient de ce fait d'une pension de réversion.

Vieillesse : pension attribuée pour motif d'ancienneté ou pour motif familial.

Invalidité : pension attribuée dans le cas d'une mise à la retraite par anticipation, pour cause d'incapacité permanente du fait de maladie ou de blessure.

La retraite des militaires est régie, tout comme celle des fonctionnaires de l'État, par le code des pensions civiles et militaires de retraite. Toutefois, la pension militaire connaît certains aménagements, dus aux particularités du métier et notamment à la nécessité de conserver une moyenne d'âge basse au sein des unités opérationnelles. La rotation relativement rapide des effectifs est ainsi favorisée par des conditions de départ en retraite qui facilitent la reprise d'une seconde carrière.

CHAMP

Pensions de retraite du régime général des militaires des Armées, hors gendarmes.

SOURCE

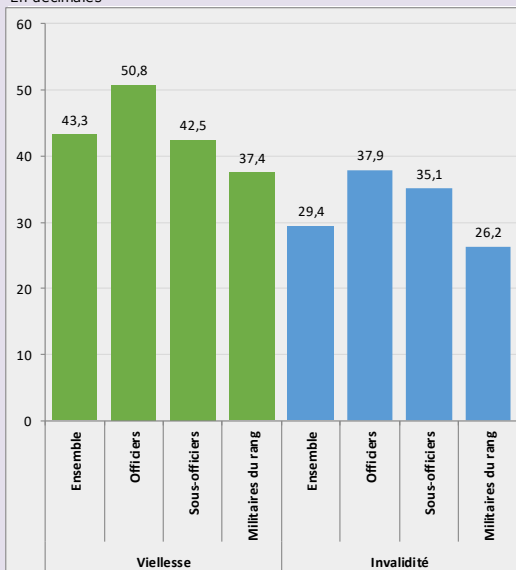
DGFIP, Service des retraites de l'État (label « Statistiques Publiques »).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les publications du SRE : <https://retraitesdeletat.gouv.fr/professionnels/donnees-statistiques>
- Le Conseil d'Orientation des Retraites : <http://www.cor-retraites.fr/>
- *Rapport sur les pensions de retraite de la Fonction Publique*, Annexe au projet de Loi de Finances pour 2019.

Age moyen à la date d'effet de la pension initiale de droit direct des militaires des Armées en 2018

En décimales



Age moyen à la date d'effet de la pension initiale des pensions de droit direct en stock au 31 décembre des militaires des Armées.

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, bases des pensions.

Montant mensuel moyen des pensions par motif et grade en 2017 et 2018

Montants bruts en euros courants

Motif de départ	Grade	2018			Evolution 2017/2018		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Vieillesse	Ensemble	1 342	1 725	1 692	-0,3	-0,2	-0,2
	Officiers	2 421	3 054	3 030	0,5	-0,0	-0,0
	Sous-officiers	1 307	1 505	1 485	-0,2	0,0	-0,0
	Militaires du rang	857	948	942	0,5	0,6	0,5
Invalidité	Ensemble	480	557	548	-1,2	-4,8	-4,5
	Officiers	898	1 719	1 580	-1,6	-2,5	-3,5
	Sous-officiers	757	1 017	976	-0,4	-1,9	-2,0
	Militaires du rang	250	298	293	1,5	-1,8	-1,6
Tous motifs	Ensemble	1 244	1 634	1 600	-0,7	-0,5	-0,5
	Officiers	2 330	3 038	3 011	0,0	-0,0	-0,0
	Sous-officiers	1 274	1 487	1 465	-0,2	0,0	-0,0
	Militaires du rang	631	757	746	0,3	-0,4	-0,5

Montant mensuel moyen brut de la pension initiale des pensions de droit direct en stock au 31 décembre des militaires des Armées.

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État, bases des pensions.



Les 314 lieux de mémoire des conflits contemporains sont à la fois des lieux d'hommage, de réflexion et d'émotion. 35 % des lieux de mémoire se qualifient de sites témoins, 30 % de sites commémoratifs et 75 % de lieux d'information et de pédagogie, voire les trois à la fois : 8 % se reconnaissent à la fois site témoin, commémoratif et informatif.

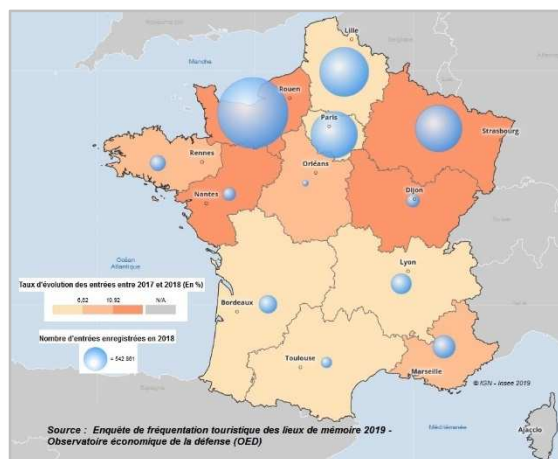
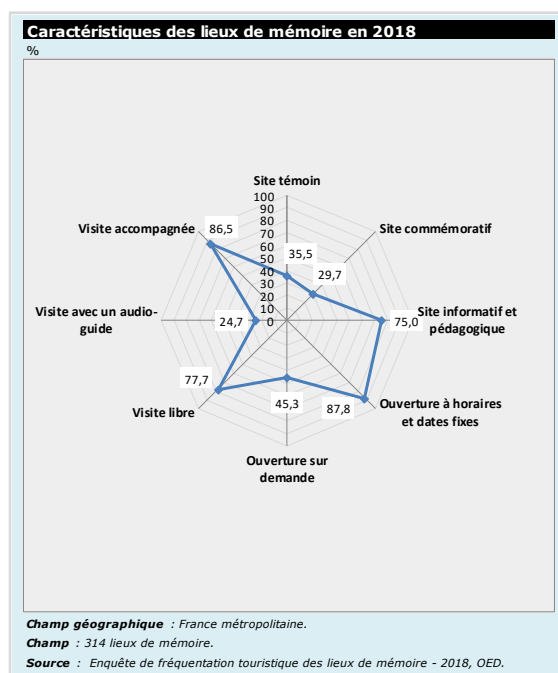
Selon l'agencement et l'organisation du site de mémoire, les visiteurs peuvent s'y rendre librement, dans un créneau à horaire fixe ou sur demande. 45 % des sites mémoriels sont visitables sur demande et 88 % sont ouverts à horaires et dates fixes. 36 % sont à la fois ouverts à horaires et dates fixes et sur demande.

Les visiteurs peuvent, selon le site, être accompagnés d'un guide, prendre un audio-guide ou déambuler par eux-mêmes. Une grande majorité des lieux de mémoire propose des visites accompagnées de leur site : 86 % des sites mémoriels proposent aux visiteurs d'être accompagnés d'un guide. L'emploi des audio-guides est limité à 25 % des sites. Les visites libres sont possibles dans 78 % des cas.

Au cours de l'année 2018, 13,7 millions d'entrées (dont 3,2 millions de visiteurs étrangers) sont enregistrées dans les lieux de mémoire en France métropolitaine, soit une progression de 0,9 millions par rapport à l'année dernière. Les élèves sont venus plus nombreux (+28 %) pour atteindre 1,1 millions d'entrées.

La Normandie, les Hauts-de-France, le Grand Est et l'Île-de-France concentrent 85 % de la fréquentation nationale, avec respectivement 36 %, 18 %, 16 % et 15 %. Les plus fortes progressions de la fréquentation des lieux de mémoire se situent en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est, en Normandie et dans les Pays de la Loire avec respectivement +13 %, +12 %, +11 % deux fois. La fréquentation en Nouvelle-Aquitaine diminue sous le seul effet de la fermeture pour rénovation du centre national Jean Moulin à Bordeaux. Il rouvrira en 2022.

Un lieu de mémoire peut aborder un ou plusieurs conflits contemporains, notamment pour des portées pédagogiques ou en référence à l'histoire du lieu. Les sites mémoriels abordant la Seconde Guerre mondiale enregistrent la plus forte fréquentation avec 10 millions d'entrées. La Première Guerre mondiale vient ensuite avec 6 millions d'entrées, les deux guerres étant abordées sur le même site dans des régions comme les Hauts-de-France et le Grand Est. Avec 600 000 entrées, la fréquentation dans les lieux de mémoire abordant le conflit de 1870 progresse le plus avec +12 % par rapport à 2017.





MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Conflits contemporains : par convention, les conflits contemporains recouvrent les conflits de 1870 à nos jours.

Les Hauts Lieux de la Mémoire Nationale du ministère des Armées (HLMN) : Ils sont définis par l'arrêté du 20 mars 2014 « portant définition et fixant la liste des hauts lieux de la mémoire nationale du ministère de la défense ». Il s'agit de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais), la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse), l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin), le mémorial de la France combattante au Mont-Valérien (Hauts-de-Seine), le mémorial des martyrs de la Déportation (Paris), le mémorial de la prison de Montluc (Rhône), le mémorial du débarquement et de la libération de Provence au Mont-Faron (Var), le mémorial des guerres en Indochine (Var) et le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Paris). De par sa localisation sur le quai Branly et son ouverture sur le domaine public, ce dernier n'enregistre pas sa « fréquentation » et ses visiteurs ne sont pas pris en compte ici.

Lieux de mémoire : les lieux de mémoire de ces conflits peuvent être des musées, des mémoriaux, des centres d'interprétation, des champs de bataille, des nécropoles, des carrés militaires, des monuments aux morts ou d'autres ouvrages mémoriels. Le champ est restreint aux sites répertoriés ayant un système de comptage de ses entrées, à défaut de pouvoir prendre en compte la fréquentation des autres sites ne pouvant estimer leur fréquentation propre. C'est par exemple le cas du mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie érigé sur le quai Branly à Paris entre le Tour Eiffel et le musée du quai Branly - Jacques Chirac.

CHAMP

314 lieux de mémoire. Le champ géographique est la France métropolitaine.

SOURCE

Observatoire Économique de la Défense (OED), Enquête de fréquentation touristique des lieux de mémoire 2019.

POUR EN SAVOIR PLUS

- WYCKAERT M, 13,7 millions d'entrées dans les lieux de mémoire des conflits contemporains en 2018, Ecodéf Statistiques, n° 131, juillet 2019.

Répartition régionale du nombre total d'entrées dans un lieu de mémoire

Région	2017 (Milliers)	2018 (Milliers)	2017/2018 (%)	Contribution à 2017/2018
Normandie	4 384,9	4 885,7	11,4	3,9
Hauts-de-France	2 408,0	2 483,5	10,1	0,6
Grand Est	1 906,4	2 136,8	11,2	1,8
Île-de-France	2 103,4	2 110,3	1,0	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	490,3	525,2	10,6	0,3
Auvergne-Rhône-Alpes	378,3	393,4	10,4	0,1
Nouvelle-Aquitaine	337,6	306,9	-9,1	-0,2
Bretagne	270,7	288,7	10,6	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	187,6	212,1	11,3	0,2
Pays de la Loire	176,3	195,5	11,1	0,2
Occitanie	106,6	110,1	10,4	0,0
Centre-Val de Loire	45,1	48,8	10,8	0,0
France métropolitaine	12 795,2	13 697,0	10,9	7,0

Champ géographique : France métropolitaine.

Champ : 314 lieux de mémoire.

Source : Enquête de fréquentation touristique des lieux de mémoire - 2018, OED.

Nombre total d'entrées des lieux de mémoire par conflit abordé

Conflits	2017 (En milliers)	2018 (En milliers)	2017/2018 (En %)
1870	523,0	587,3	12,3
1 ^{ère} Guerre Mondiale	5 933,6	6 064,2	2,2
2 ^{ème} Guerre Mondiale	9 408,6	10 095,9	7,3
Postérieurs à 1945	1 151,4	1 087,9	-5,5

Champ : 314 lieux de mémoire de France métropolitaine.

Note : Un site mémoriel peut aborder plusieurs conflits dans sa muséographie. Dans le tableau ci-dessus, sa fréquentation est comptée autant de fois. La somme des colonnes du tableau comporte des double-comptes.

Source : Enquête de fréquentation touristique des lieux de mémoire - 2018, OED.



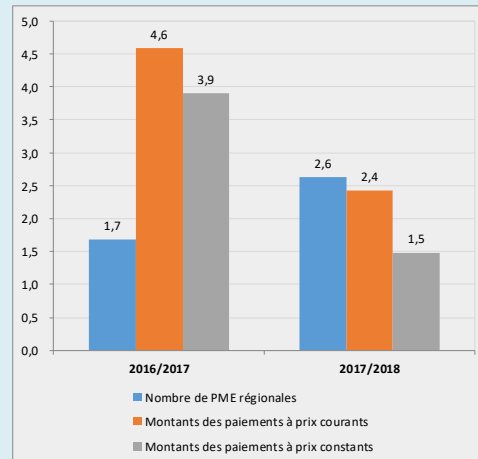
Le nombre de PME régionales, fournisseurs du ministère des Armées, est de 20 519 en 2018, soit une progression de 2,6 % par rapport à 2017. Le total des paiements à ces entreprises s'élève à 1,3 Md€ en 2018. Entre 2017 et 2018, l'augmentation des paiements est moins forte que celle observée sur le nombre d'entreprises : elle est de 1,5 % en euros constants.

En 2018, les PME régionales fournisseurs du ministère des Armées sont largement présentes en Ile-de-France (20,7 % du nombre total métropolitain), et elles concernent plus du tiers des paiements du ministère (37,4 %). Trois régions sont particulièrement dynamiques en termes de croissance du montant des paiements aux PME régionales entre 2017 et 2018 : la région PACA (+16,0 %), la région Centre-Val de Loire (+12,8 %), la région Auvergne-Rhône-Alpes (+10,9 %). Les paiements effectués auprès des PME franciliennes sont stables sur la période.

En 2018, on comptabilise 8 952 emplois en équivalent temps plein (ETP) directement liés aux achats du ministère des Armées à ses fournisseurs de catégorie PME, un nombre en progression de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Avec 2 455 emplois, c'est dans la région Ile-de-France que se concentre le plus grand nombre d'emplois liés aux paiements du ministère aux PME fournisseurs en 2018. Cela correspond à 27,4 % du total des emplois régionalisés. L'Ile-de-France est suivie de la région PACA avec 1 306 emplois (14,6 % du total), puis de la Nouvelle-Aquitaine avec 926 emplois (10,3 % du total). Ainsi, ces trois régions représentent plus de la moitié (52,3 %) des emplois directement liés aux dépenses du ministère des Armées à ses fournisseurs. L'Ile-de-France et PACA sont non seulement, depuis 2016, les régions concentrant le plus d'emplois liés au ministère des Armées mais elles sont aussi parmi les plus dynamiques en termes d'évolution d'emplois. Entre 2017 et 2018, la croissance des emplois dans ces régions est respectivement de 8,5 % et 17,3 %.

Évolution du nombre de PME* régionales et du montant des paiements associés

En %



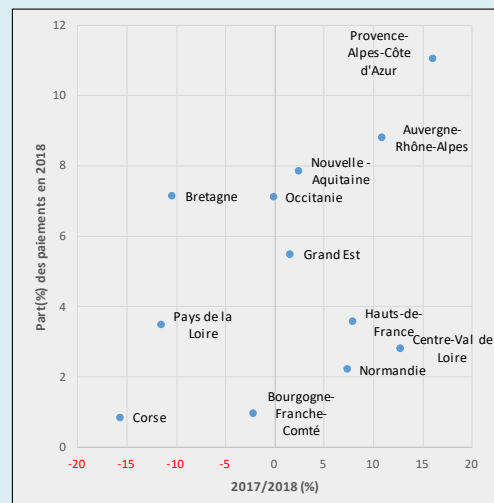
Paiements hors taxes.

* PME y compris micro-entreprises.

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2016. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées, ainsi que les entreprises non-marchandes, celles des secteurs « Agriculture », « Finances » et « Assurances », et les entreprises inactives ont été exclues.

Sources : SIRUS 2016 - INSEE, REF 2016 2017 2018 - OED.

Évolution des paiements aux PME* régionales fournisseurs par région entre 2017 et 2018



* PME y compris micro-entreprises.

Champ géographique : Métropole hors Ile-de-France.

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2016. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées, ainsi que les entreprises non-marchandes, celles des secteurs « Agriculture », « Finances » et « Assurances », et les entreprises inactives ont été exclues.

Sources : SIRUS 2016 - INSEE, REF 2018 - OED.



MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

La méthode employée pour la régionalisation est basée sur un critère d'activité qui distingue quatre types d'entreprises.

Entreprise mono-régionale : tous les effectifs se situent dans une seule région.

Entreprise quasi mono-régionale : entre 80 % et 100 % des effectifs sont situés dans la même région. La région d'implantation est la région majoritaire.

Entreprise majoritairement mono-régionale : entre 80 % et 100 % des effectifs sont situés dans la même région. La région d'implantation est la région majoritaire.

Entreprise multi-régionale : la région d'implantation est la région du siège.

On dénombre d'abord le nombre d'entreprises mono et quasi-mono-régionales. Ensuite, pour les entreprises majoritairement et multi-régionales on distingue : celles dont tous les établissements sont implantés dans la même région et qui ont donc été affectées à cette région ; de celles ayant différentes régions d'implantation pour lesquelles le chiffre d'affaires et les paiements effectués par le ministère ont été estimés avec une clef de répartition proportionnelle aux effectifs régionaux des établissements. Au total, c'est 20 519 entreprises qui ont été régionalisées par cette méthode en 2018. Pour chaque entreprise régionalisée, une estimation des emplois liés aux paiements effectués par le ministère des Armées a été calculée, en multipliant le montant des paiements effectués par le ministère auprès de l'entreprise, par les effectifs (ETP) rapportés au chiffre d'affaires de l'entreprise. Les emplois sont en équivalent temps plein (ETP).

CHAMP

Le champ est celui des Petites et Moyennes Entreprises (PME, y compris Micro-entreprises) fournisseurs du ministère des Armées et situées en France métropolitaine. Une entreprise est considérée ici comme une entité juridique de droit public ou privé (unité légale). Les entreprises dont le SIREN n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées ainsi que les entreprises non-marchandes, celles des secteurs « Agriculture », « Finances » et « Assurances » et les entreprises inactives ont été exclues.

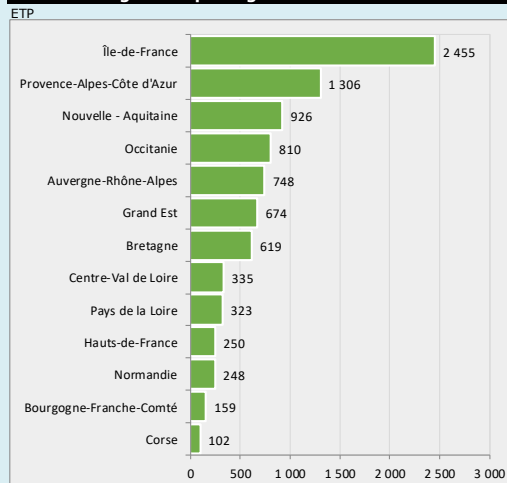
SOURCE

Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD), 2016, 2017, 2018, Observatoire Économique de la Défense.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ANDRIEU Yves-Marie, *Hausse sur trois ans des emplois liés directement aux PME régionales fournisseurs du ministère des Armées*, Ecodef Statistiques, n° 130, juillet 2019.

Nombre d'emplois directement liés aux paiements aux PME* régionales par région en 2018



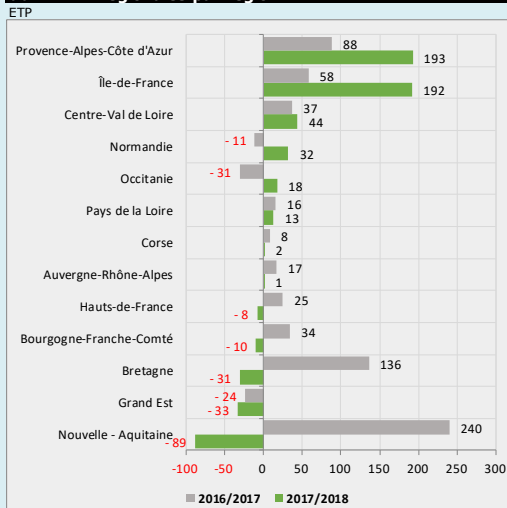
* PME y compris micro-entreprises.

Champ géographique : Métropole.

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2016. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées, ainsi que les entreprises non-marchandes, celles des secteurs « Agriculture », « Finances » et « Assurances », et les entreprises inactives ont été exclues.

Sources : SIRUS 2016 - INSEE, REFD 2018 - OED.

Gains/pertes d'emplois directement liés aux paiements aux PME* régionales par région



* PME y compris micro-entreprises.

Champ géographique : Métropole.

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2016. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées, ainsi que les entreprises non-marchandes, celles des secteurs « Agriculture », « Finances » et « Assurances », et les entreprises inactives ont été exclues.

Sources : SIRUS 2016 - INSEE, REFD 2016 2017 2018 - OED.



La confiance accordée à l'armée est majoritaire dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne : 73 % des Européens interrogés en novembre 2018 ont déclaré avoir confiance dans l'armée de leur pays (-1 point par rapport à mars 2018). Cette proportion varie néanmoins fortement selon les pays, allant de 47 % (Bulgarie) à 95 % (Finlande). Ce niveau de confiance dans l'armée a progressé par rapport au printemps 2018 dans onze États membres, notamment à Malte (+11 points) mais a reculé dans dix-sept autres pays, en particulier au Portugal (-13 points).

Les Français sont quant à eux 80 % à déclarer avoir confiance dans leur armée en novembre 2018 (-5 points par rapport à mars 2018). L'armée se place ainsi en tête des institutions dans lesquelles les personnes interrogées en France déclarent avoir le plus confiance, devant la police (76 %, -2 points) et les autorités publiques régionales ou locales (62 %, -1 point).

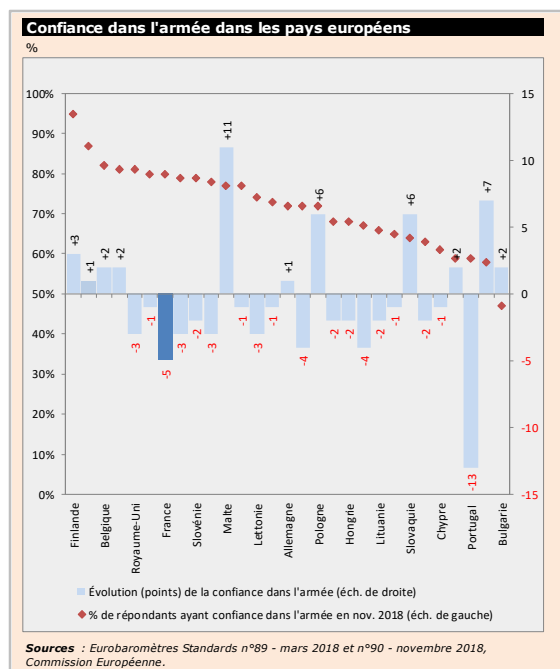
Au niveau européen, l'armée est également l'institution suscitant le plus de confiance auprès des personnes interrogées en novembre 2018, suivi de près par la police (72 %, -1 point).

Le terrorisme est davantage perçu comme un problème prioritaire pour l'Europe plutôt qu'un problème national par la majorité des répondants. Dans l'UE28, 20 % des répondants de novembre 2018 citent le terrorisme comme l'un des deux principaux problèmes de l'UE, proportion en baisse de 9 points par rapport à mars 2018. Il s'agit du deuxième item le plus cité, derrière la problématique de l'immigration (40 % de citations). Un seul État membre place le terrorisme comme la principale préoccupation de l'UE, le Portugal, avec 35 % de citations, alors qu'ils étaient sept pays en mars 2018. En France, les préoccupations vis-à-vis du terrorisme constituent le deuxième sujet le plus mentionné lorsque les Français sont interrogés sur les principaux problèmes auxquels est confrontée l'UE (22 % de réponses), après la problématique de l'immigration (33 % de réponses).

À l'échelle nationale, c'est en France que le plus grand nombre de répondants citent le terrorisme comme l'un des deux principaux problèmes auquel

est confronté leur pays (avec 18 % de réponses, -4 points), suivi du Royaume-Uni (11 % de réponses, 9 points), ce qui peut s'expliquer par le fait que ces deux pays aient été récemment victimes d'attaques terroristes. Toutefois, en France, le terrorisme n'arrive qu'en troisième position des citations des répondants à la question des principaux problèmes auxquels leur pays doit faire face, il se place derrière les problématiques du chômage (38 % de citations) et du coût de la vie (31 % de citations).

Concernant l'utilisation du budget de l'UE, 25 % des Européens interrogés en novembre 2018 citent le domaine « *défense et sécurité* » comme champ prioritaire d'utilisation du budget de l'UE (stable par rapport à mars 2018). Les attentes des Français en la matière (34 % des réponses, +4 points) sont bien supérieures à celles des Anglais (22 % des réponses, +1 point) et des Allemands (17 %, -2 points).





MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS ET MÉTHODES

Eurobaromètres : les enquêtes « Eurobaromètre standard », publiées deux fois par an depuis 1973 par la Commission européenne, permettent de dégager les tendances à long terme de l'opinion publique en Europe. Elles mesurent la force et l'évolution du sentiment européen dans les différents pays de l'Union, les rapports que les citoyens européens entretiennent avec la politique, en vue de dégager les traits communs des cultures nationales et ce qui continue de les différencier.

CHAMP

L'enquête EB90, Eurobaromètre standard de l'automne 2018 (resp. EB89 du printemps 2018) a été réalisée entre les 8 et 22 novembre 2018 (resp. entre les 13 et 28 mars 2018) au travers de 27 424 interviews dans l'UE28 (resp. 27 988 interviews), 5 176 interviews (resp. 5 142 interviews) dans cinq pays candidats (Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Albanie) et en Communauté chypriote turque. Ne sont retenues ici que les seules interviews réalisées dans les pays membres de l'UE (Royaume-Uni inclus).

SOURCE

Eurobaromètres standards n° 89 et 90, Commission européenne.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Opinion des Européens sur la défense - novembre 2017 / mars 2018*, EcoDef Statistiques, n° 125, avril 2019.
- *DOLIGNON C., Opinion des Européens sur la défense - mars 2018 / novembre 2018*, EcoDef Statistiques n° 127, mai 2019.

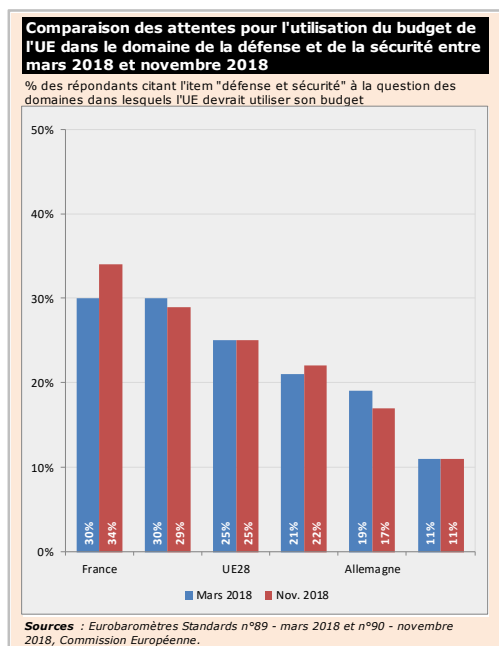
Évolution de la confiance dans les institutions entre mars 2018 et novembre 2018				
Plutôt confiance (% des réponses)				
Institutions	France	Variation (points)	UE 28	Variation (points)
L'armée	80%	-5	73%	-1
La police	76%	-2	72%	-1
Les autorités publiques régionales ou locales	62%	-1	54%	0
L'administration publique	55%	-7	50%	0
La justice/ le système judiciaire	46%	+5	51%	-2
L'Organisation des Nations Unies	41%	-5	47%	-1
L'Union européenne	33%	-1	42%	0
Le Parlement	27%	-2	35%	1
Le Gouvernement	25%	-5	35%	1
Internet	21%	-	32%	-
Les réseaux sociaux en ligne	9%	-	19%	-
Les partis politiques	6%	-1	18%	-1

Sources : Eurobaromètres Standards n°89 - mars 2018 et n°90 - novembre 2018, Commission Européenne.

La perception du terrorisme comme problème important pour le pays d'appartenance ou l'UE				
% des répondants				
Pays	Le terrorisme est l'un des...			
	2 principaux problèmes de mon pays		2 principaux problèmes de l'UE	
	nov. 18	Évolution nov. 2018 / mars 2018	nov. 18	Évolution nov. 2018 / mars 2018
France	18%	-4	22%	-5
Royaume-Uni	11%	-9	19%	-6
Pays-Bas	10%	1	18%	-3
Allemagne	10%	-2	13%	-11
Belgique	9%	-4	18%	-6
UE28	8%	-2	20%	-9
Italie	6%	1	15%	-7
Finlande	4%	-2	23%	-9
Espagne	4%	-3	20%	-10
PECO*	3%	-0	28%	-0
Portugal	1%	-2	35%	-3

*Pays d'Europe Centrale et Orientale (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque).

Sources : Eurobaromètres Standards n°89 - mars 2018 et n°90 - novembre 2018, Commission Européenne.



**Chef de projet éditorial**

Typhaine AUNAY, OED

Contributeurs*Les dépenses de défense en France et en Europe*

Cathy DOLIGNON, OED

La Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD)

Matthieu WYCKAERT, OED

Les paiements du ministère des Armées aux entreprises fournisseurs

Yves-Marie ANDRIEU, OED

Les effectifs militaires et leurs rémunérations

Sandrine CHAUMERON, OED

Les effectifs civils et leurs rémunérations

Sandrine CHAUMERON, OED

Les départs en retraite des militaires

Typhaine AUNAY, OED

Le tourisme de mémoire

Matthieu WYCKAERT, OED

Paiements aux PME fournisseurs dans les régions françaises

Yves-Marie ANDRIEU, OED

Les livraisons françaises de matériels de guerre et assimilés

Matthieu WYCKAERT, OED

L'opinion des européens sur la défense

Cathy DOLIGNON, OED